

Budget voté 2002

Légion d'honneur

Note explicative

Le budget voté de 2002 est le premier budget exprimé en euros.

- 1) Le budget voté est présenté par chapitre, le plus souvent décrit en quatre ou cinq parties :
 - les chapitres de dépenses ordinaires comportent en principe une présentation des crédits de la loi de finances, par article, puis une présentation détaillée des crédits par paragraphe, une partie d'analyse des crédits et des éléments d'information sur l'exécution. Des annexes peuvent être ajoutées ;
 - les chapitres de dépenses en capital comportent une répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année, une prévision de répartition des AP nouvelles, puis une description des dispositifs et textes de référence, le calcul des crédits de paiement restant à ouvrir, les transferts et répartitions non soldés et des éléments d'information sur l'exécution.
- 2) Les sommes figurant dans le présent fascicule sont exprimées en euros, sauf indication contraire.
- 3) La valeur du point d'indice majoré prise en compte pour le calcul des crédits de rémunération est de 52,0638 €
- 4) Dans le développement des chapitres de personnel, la dépense annuelle théorique n'est mentionnée que lorsqu'elle est d'un montant différent de celui des crédits. Les tableaux d'emplois et d'indemnités apparaissent dans la troisième partie "Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique" de chaque chapitre. Par dépense annuelle théorique, on entend, pour les rémunérations principales, le produit de l'indice majoré moyen par l'effectif et la valeur du point, et, pour les chapitres indemnitaires, le produit du taux moyen par l'effectif.
- 5) Le budget voté ne retrace pas l'ensemble des paragraphes de la nomenclature d'exécution.
- 6) En ce qui concerne le tableau des éléments d'information sur les crédits disponibles des chapitres de dépenses de capital, le montant des AP disponibles et celui des CP disponibles n'ont pas lieu d'être rapprochés, bien qu'ils figurent sur une même ligne. On entend en effet par AP disponibles celles qui n'ont été ni affectées ni déléguées et par CP disponibles ceux qui n'ont pas fait l'objet de paiement ; les CP disponibles sont destinés à couvrir l'ensemble des AP, qu'elles aient ou non été déléguées, affectées ou engagées, et non les seules AP disponibles.

Table des matières

Notice sur la présentation du budget.....	5
I. Récapitulations des crédits	7
Tableau d'équilibre	9
Evaluation des recettes par ligne.....	11
Crédits par titre et partie	13
Crédits par chapitre et article	15
II. Analyse des crédits	19
Première section. Exploitation.....	21
Deuxième section. Opérations en capital.....	91
III. Documents annexes	97
Récapitulation générale des emplois budgétaires.....	99
Récapitulation détaillée des emplois budgétaires.....	101
Récapitulation détaillée des emplois budgétaires par corps.....	105
Tableau récapitulatif des crédits et des effectifs sur 5 ans	109
Récapitulation des prévisions de fonds de concours.....	113

Notice sur la présentation du budget

Le budget, présenté selon les normes du plan comptable général, comporte deux sections : la section d'exploitation et la section des opérations en capital.

La section d'exploitation décrit les opérations affectant les résultats de la gestion annuelle et susceptibles de se traduire par un accroissement (excédent) ou une diminution (déficit) du total des ressources propres au service.

La section des opérations en capital retrace les opérations affectant la composition du patrimoine : elle indique les changements qui interviennent dans la répartition d'actif et de passif et qui peuvent se traduire, à la ligne d'équilibre, par une variation du fonds de roulement (disponibilités augmentées des créances à court terme et diminuées des dettes à court terme).

Le tableau d'équilibre présente, enfin, la récapitulation du total *net* des dépenses et des recettes obtenu en déduisant le montant des virements entre sections (opérations internes) du total *brut* cumulé des dépenses et des recettes des deux sections.

I. Récapitulations des crédits

Tableau d'équilibre

Dépenses		Recettes	
Première section. Exploitation		Première section. Exploitation	
Achats	1.978.744	Droits de chancellerie	223.490
Services extérieurs	741.817	Pensions et trousseaux des élèves des maisons d'éducation	1.051.222
Autres services extérieurs	490.388	Produits accessoires	110.109
Impôts, taxes et versements assimilés	182.630	Subventions	16.522.929
Charges de personnel	12.055.983		
Autres charges de gestion courante	1.314.122		
Charges exceptionnelles	1.066		
Dotations aux amortissements et aux provisions	1.143.000		
Total brut	17.907.750	Total brut	17.907.750
 Deuxième section. Opérations en capital		 Deuxième section. Opérations en capital	
Acquisitions d'immobilisations	1.143.000	Amortissements et provisions	1.143.000
Total brut	1.143.000	Total brut	1.143.000
Total brut des dépenses	19.050.750	Total brut des recettes	19.050.750
<i>A déduire :</i>	<i>-1.143.000</i>	<i>A déduire :</i>	<i>-1.143.000</i>
Total net pour le budget annexe	17.907.750	Total net pour le budget annexe	17.907.750

Evaluation des recettes par ligne

Numéro des lignes	Article	Evaluation
Première section. Exploitation		
70-01	Droits de chancellerie	223.490
10	Article unique	223.490
	Ordre national de la Légion d'honneur	82.801
	Ordre national du Mérite	131.795
	Autorisations de port de décorations étrangères	8.894
70-02	Pensions et trousseaux des élèves des maisons d'éducation	1.051.222
10	Article unique	1.051.222
	Pensions des élèves des maisons d'éducation	928.207
	Trousseaux de premier équipement	123.015
70-03	Produits accessoires	110.109
10	Article unique	110.109
	Remboursement des frais de nourriture	64.314
	Reversements et produits divers	35.124
	Droits d'entrée	10.671
74-00	Subventions	16.522.929
10	Article unique	16.522.929
	Subvention reçue du budget général	16.522.929
78-00	Reprises sur amortissements et provisions	"
10	Article unique	"
	Reprises sur provisions pour risques et charges financières	
79-00	Autres recettes	"
10	Article unique	"
	Fonds de concours	
	Dons et Legs	
	Ressources affectées	
	Recettes exceptionnelles	
Total brut pour la première section		17.907.750
Total net pour la première section		17.907.750
Deuxième section. Opérations en capital		
91-00	Reprise de l'excédent d'exploitation	"
10	Article unique	"
98-00	Amortissements et provisions	1.143.000

Numéro des lignes	Article	Evaluation
10	Article unique	1.143.000
	Amortissement des frais d'établissement	
	Amortissement des immobilisations	1.143.000
	Provisions	
99-00	Autres recettes en capital	"
10	Article unique	"
	Total brut pour la deuxième section	1.143.000
	A déduire :	
	Reprise de l'excédent d'exploitation	"
	Amortissements et provisions	-1.143.000
	Total net pour la deuxième section	"
	Totaux nets pour les recettes	17.907.750

Crédits par titre et partie

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Première section. Exploitation		17.907.750
Achats		1.978.744
Services extérieurs		741.817
Autres services extérieurs		490.388
Impôts, taxes et versements assimilés		182.630
Charges de personnel		12.055.983
Autres charges de gestion courante		1.314.122
Charges exceptionnelles		1.066
Dotations aux amortissements et aux provisions		1.143.000
Excédent d'exploitation		"
Totaux dépenses brutes de fonctionnement		17.907.750
<i>A déduire :</i>		
<i>Amortissements et provisions</i>		-1.143.000
<i>Excédent d'exploitation</i>		"
Totaux dépenses nettes de fonctionnement		16.764.750
Deuxième section. Opérations en capital	2.119.000	1.143.000
Acquisitions d'immobilisations	2.119.000	1.143.000
Totaux	2.119.000	1.143.000
Augmentation du fonds de roulement		"
Totaux dépenses brutes en capital	2.119.000	1.143.000
Total général	2.119.000	17.907.750

Crédits par chapitre et article

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
Première section. Exploitation				
Achats				
60-00			Achats	1.978.744
	10	31	Grande chancellerie	266.097
	20	31	Maisons d'éducation	1.712.647
Services extérieurs				
61-01			Services extérieurs	614.065
	10	31	Grande chancellerie	262.066
	20	31	Maisons d'éducation	351.999
61-02			Informatique	127.752
	10	31	Grande chancellerie	103.360
	20	31	Maisons d'éducation	24.392
Autres services extérieurs				
62-00			Autres services extérieurs	490.388
	10	31	Grande chancellerie	326.079
	20	31	Maisons d'éducation	164.309
Impôts, taxes et versements assimilés				
63-00			Impôts et taxes	182.630
	10	31	Grande chancellerie	69.114
	20	31	Maisons d'éducation	113.516
Charges de personnel				
64-02			Traitements du personnel titulaire et contractuel	9.144.753
	10	31	Grande chancellerie	2.253.916
	20	31	Maisons d'éducation	6.890.837
64-03			Primes et indemnités diverses	952.168
	10	31	Grande chancellerie	476.714
	20	31	Maisons d'éducation	475.454
64-04			Rémunérations des vacataires et autres personnels	150.791
	10	31	Grande chancellerie	64.883
	20	31	Maisons d'éducation	85.908
64-05			Prestations et cotisations sociales	1.764.080
	10	31	Grande chancellerie	469.034
	20	31	Maisons d'éducation	1.295.046
64-06			Oeuvres sociales	36.883
	10	31	Grande chancellerie	19.054
	20	31	Maisons d'éducation	17.829
64-09			Couverture des mesures diverses en faveur du personnel	7.308
	10	31	Grande chancellerie	3.497
	20	31	Maisons d'éducation	3.811

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
Autres charges de gestion courante				
65-01			Subventions	"
	10	31	Grande chancellerie	"
	20	31	Maisons d'éducation	"
65-02			Bourses et aides diverses	18.170
	10	31	Grande chancellerie	"
	20	31	Maisons d'éducation	18.170
65-03			Traitements des membres de l'ordre de la Légion d'honneur et des médaillés militaires	1.243.222
	10	31	Grande chancellerie	1.243.222
65-04			Secours aux membres des ordres nationaux et aux médaillés militaires	52.730
	10	31	Grande chancellerie	52.730
Charges exceptionnelles				
67-00			Dépenses exceptionnelles	1.066
	10	31	Grande chancellerie	533
	20	31	Maisons d'éducation	533
Dotations aux amortissements et aux provisions				
68-00			Amortissements et provisions	1.143.000
	10	31	Grande chancellerie	495.000
	20	31	Maisons d'éducation	648.000
Excédent d'exploitation				
69-00			Excédent d'exploitation	"
	10	31	Affectation des résultats	"

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Deuxième section. Opérations en capital					
Acquisitions d'immobilisations					
82-00			Acquisitions d'immobilisations	2.119.000	1.143.000
	10	31	Grande chancellerie	652.000	495.000
	20	31	Maisons d'éducation	1.467.000	648.000

II. Analyse des crédits

Première section. Exploitation

Chapitre 60-00 : Achats

Articles	Crédits
10 Grande chancellerie	266.097
20 Maisons d'éducation	1.712.647
Total pour le chapitre	1.978.744

Chapitre 60-00

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Grande chancellerie	266.097
60618	§61	Energie, eau	98.230
6138	§63	Fournitures d'entretien et de petits équipements	14.562
6063	§64	Fournitures administratives	124.946
60658	§65	Linge, vêtements, habillements uniformes	9.285
60668	§67	Alimentation	762
6068	§68	Autres fournitures	18.312
		Article 20 - Maisons d'éducation	1.712.647
60618	§61	Energie, eau	616.835
6138	§63	Fournitures d'entretien et de petits équipements	77.905
6063	§64	Fournitures administratives	55.337
60658	§65	Linge, vêtements, habillements uniformes	106.736
60668	§67	Alimentation	834.222
6068	§68	Autres fournitures	21.612

Chapitre 60-00
Analyse des crédits

article 10 Grande chancellerie

- § 61 Energie, eau
Energie, chauffage, éclairage, eau, gaz : 87.262
Carburants : 10.968
- § 63 Fournitures d'entretien et de petits équipements
Mobilier, matériel de bureau, outillage non amortissables : 6.731
Produits d'entretien : 7.831
- § 64 Fournitures administratives
Imprimerie nationale : 40.223
Imprimés, fournitures de bureau administratives : 84.723

article 20 Maisons d'éducation

- § 61 Energie, eau
Energie, chauffage, éclairage, eau, gaz : 609.948
Carburants : 6.887
- § 63 Fournitures d'entretien et de petits équipements
Mobilier, matériel de bureau, outillage non amortissables : 25.287
Produits d'entretien : 52.618
- § 64 Fournitures administratives
Imprimés, fournitures pédagogiques, administratives et scolaires :
21.612

Chapitre 60-00

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		1.926.149
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		1.926.149
Engagements à l'administration centrale	1.926.149	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		1.926.110
Crédit disponible en fin d'exercice		39

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		1.926.149
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		1.926.149
Engagements à l'administration centrale	1.926.149	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		1.926.139
Crédit disponible en fin d'exercice		10

Chapitre 61-01 : Services extérieurs

Articles	Crédits
10 Grande chancellerie	262.066
20 Maisons d'éducation	351.999
Total pour le chapitre	614.065

Chapitre 61-01

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
Article 10 - Grande chancellerie		262.066
6128	§20 Crédit-bail	13.720
	§30 Locations	
6128	§35 Locations mobilières	9.802
	§50 Entretien et réparations	
6131	§52 Entretien immobilier	121.464
6138	§55 Entretien du mobilier	100.848
6138	§58 Divers travaux d'entretien et de réparation	1.356
6186	§60 Primes d'assurances	808
	§80 Divers	
61511	§81 Documentation générale	11.659
61511	§82 Documentation technique	2.409
Article 20 - Maisons d'éducation		351.999
6128	§20 Crédit-bail	31.252
	§30 Locations	
61213	§35 Locations mobilières	21.655
	§50 Entretien et réparations	
6131	§52 Entretien immobilier	244.127
6138	§55 Entretien du mobilier	44.304
6138	§58 Divers travaux d'entretien et de réparation	1.220
	§80 Divers	
61511	§81 Documentation générale	9.441

Chapitre 61-01
Analyse des crédits

article 10 Grande chancellerie

- § 20 Crédit-bail
Crédit bail mobilier : 13.720

- § 35 Locations mobilières
Location-entretien de mobilier, matériel de bureau, de matériel de transport et d'emballage : 3.049
Locations de matériel et d'outillage : 6.753

- § 52 Entretien immobilier
Entretien des immeubles et jardins : 59.523
Entretien des installations techniques : 61.941

- § 55 Entretien du mobilier
Entretien du matériel (machines à écrire, photocopieurs et télécopieurs) : 23.188
Entretien du matériel et de l'outillage : 3.003
Entretien du matériel de transport : 10.833
Entretien du mobilier et matériel de bureau : 6.704
Entretien du mobilier du palais : 33.780
Travaux sur présentation des collections : 23.340

article 20 Maisons d'éducation

- § 20 Crédit-bail
Crédit-bail des installations techniques : 31.252

- § 35 Locations mobilières
Location-entretien de mobilier, matériel de bureau, de matériel de transport et d'emballage : 19.971
Locations de matériel et d'outillage : 1.684

- § 52 Entretien immobilier
Entretien des immeubles et jardins : 158.960
Entretien des installations techniques : 85.167

- § 55 Entretien du mobilier
Entretien du matériel (machines à écrire, photocopieurs et télécopieurs) : 20.184
Entretien du matériel et de l'outillage : 11.619
Entretien du matériel de transport : 10.671
Entretien du mobilier et matériel de bureau : 991
Entretien du mobilier des logements de fonction : 839

Chapitre 61-01

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		598.820
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		598.820
Engagements à l'administration centrale	598.820	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		598.636
Crédit disponible en fin d'exercice		184

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		598.820
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		598.820
Engagements à l'administration centrale	598.820	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		598.803
Crédit disponible en fin d'exercice		17

Chapitre 61-02 : Informatique

Articles	Crédits
10 Grande chancellerie	103.360
20 Maisons d'éducation	24.392
Total pour le chapitre	127.752

Chapitre 61-02

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Grande chancellerie	103.360
612221	§31	Crédit-bail de matériel	"
61341	§40	Entretien de matériel	57.626
6114	§60	Prestations de services	15.245
61828	§70	Formation et documentation	7.622
6064	§80	Achats de fournitures et de consommables	22.867
		Article 20 - Maisons d'éducation	24.392
61341	§40	Entretien de matériel	7.622
6113	§60	Prestations de services	7.622
61828	§70	Formation et documentation	1.526
6064	§80	Achats de fournitures et de consommables	7.622

Chapitre 61-02

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		138.729
Modifications des crédits		114.473
<i>dont reports</i>		114.473
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		253.202
Engagements à l'administration centrale	253.202	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		209.871
Crédit disponible en fin d'exercice		43.331

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		118.910
Modifications des crédits		43.331
<i>dont reports</i>		43.331
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		162.241
Engagements à l'administration centrale	162.241	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		97.547
Crédit disponible en fin d'exercice		64.694

Chapitre 62-00 : Autres services extérieurs

Articles	Crédits
10 Grande chancellerie	326.079
20 Maisons d'éducation	164.309
Total pour le chapitre	490.388

Chapitre 62-00

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
Article 10 - Grande chancellerie			326.079
6158	§34	Dépenses d'information et de représentation des ordres	83.942
61668	§51	Frais de déplacement et de transport	35.320
61668	§56	Indemnités pour frais de mission	11.952
	§60	Frais postaux et de télécommunication	
6172	§61	Affranchissements postaux	67.973
6171	§62	Télécommunications	74.053
61888	§80	Autres prestations de services	52.839
Article 20 - Maisons d'éducation			164.309
	§20	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	
64274	§26	Honoraires	1.372
6158	§34	Dépenses d'information et de représentation des ordres	1.728
61668	§51	Frais de déplacement et de transport	20.831
61648	§55	Frais de déménagement	2.874
61668	§56	Indemnités pour frais de mission	904
	§60	Frais postaux et de télécommunication	
6172	§61	Affranchissements postaux	6.098
6171	§62	Télécommunications	38.722
61888	§80	Autres prestations de services	91.780

Chapitre 62-00
Analyse des crédits

article 10 Grande chancellerie

- § 34 Dépenses d'information et de représentation des ordres
 - Publicité, information : 1.997
 - Produits commerciaux : 5.641
 - Dépenses de représentation des ordres : 5.866
 - Frais de réception : 70.438

- § 51 Frais de déplacement et de transport
 - Frais de déplacement de personnel : 23.233
 - Voyages de congé : 9.196
 - Usage du véhicule personnel : 2.891

- § 80 Autres prestations de services
 - Versement aux organismes de formation continue : 2.367
 - Blanchissage : 2.781
 - Nettoyage des locaux : 35.063
 - Services extérieurs divers : 12.628

article 20 Maisons d'éducation

- § 51 Frais de déplacement et de transport
 - Frais de déplacement : 3.811
 - Voyages de congé : 6.653
 - Frais de transports divers : 10.367

- § 80 Autres prestations de services
 - Versement aux organismes de formation continue : 762
 - Blanchissage : 32.302
 - Nettoyage des locaux : 31.100
 - Services extérieurs divers : 27.616

Chapitre 62-00

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		452.276
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		452.276
Engagements à l'administration centrale	452.276	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		440.697
Crédit disponible en fin d'exercice		11.579

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		452.276
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		452.276
Engagements à l'administration centrale	452.276	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		452.252
Crédit disponible en fin d'exercice		24

Chapitre 63-00 : Impôts et taxes

Articles	Crédits
10 Grande chancellerie	69.114
20 Maisons d'éducation	113.516
Total pour le chapitre	182.630

Chapitre 63-00

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Grande chancellerie	69.114
65115	§31	Versement de transport	51.988
63332	§32	Fonds national d'aide au logement (F.N.A.L.)	2.167
65118	§51	Impôts directs	13.543
65122	§54	Droits d'enregistrement et de timbre	1.034
6518	§78	Taxes diverses	382
		Article 20 - Maisons d'éducation	113.516
65115	§31	Versement de transport	101.600
63332	§32	Fonds national d'aide au logement (F.N.A.L.)	6.895
65118	§51	Impôts directs	4.003
65122	§54	Droits d'enregistrement et de timbre	371
6518	§78	Taxes diverses	647

Chapitre 63-00
Analyse des crédits

article 10 Grande chancellerie

- § 51 Impôts directs
Taxes et impôts directs : 13.543
- § 54 Droits d'enregistrement et de timbre
Taxe différentielle sur les véhicules à moteur : 1.034

article 20 Maisons d'éducation

- § 51 Impôts directs
Taxes et impôts directs : 4.003
- § 54 Droits d'enregistrement et de timbre
Taxe différentielle sur les véhicules à moteur : 371

Chapitre 63-00

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		178.426
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		178.426
Engagements à l'administration centrale	178.426	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		163.911
Crédit disponible en fin d'exercice		14.515

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		178.659
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		178.659
Engagements à l'administration centrale	178.659	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		165.223
Crédit disponible en fin d'exercice		13.436

Chapitre 64-02 : Traitements du personnel titulaire et contractuel

Articles		Crédits
10	Grande chancellerie	2.253.916
20	Maisons d'éducation	6.890.837
Total pour le chapitre		9.144.753

Chapitre 64-02

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Grande chancellerie	2.253.916
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>2.237.082</i>
		Ajustements :	16.834
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>16.834</i>
6412	§11	Personnel titulaire. Rémunérations principales	2.019.532
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>2.002.698</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>16.834</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 97 emplois détaillés en 3ème partie	2.002.698
6413	§12	Personnel contractuel. Rémunérations principales	91.224
		Dépense annuelle correspondant aux 3 emplois détaillés en 3ème partie	91.224
644188	§22	Indemnités résidentielles	59.557
64438	§27	Supplément familial de traitement	32.485
644158	§28	Indemnité d'éloignement (Décret n° 53-1266 du 22 décembre 1953)	7.570
64487	§29	Nouvelle bonification indiciaire (Décret n° 91-1064 du 14 octobre 1991 modifié par décret n° 97-546 du 28 mai 1997, arrêté du 28 mai 1997).	43.548
		Article 20 - Maisons d'éducation	6.890.837
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>7.626.371</i>
		Ajustements :	-735.534
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>-38.608</i>
		<i>Abattement correspondant aux emplois bloqués</i>	<i>-696.926</i>
6412	§11	Personnel titulaire. Rémunérations principales	5.889.290
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>6.624.824</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>-735.534</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 314 emplois détaillés en 3ème partie	6.624.824
6413	§12	Personnel contractuel. Rémunérations principales	27.282
		Dépense annuelle correspondant à l'emploi détaillé en 3ème partie	27.282
64141	§21	Personnel auxiliaire sur emplois de titulaires vacants	696.926
		Crédits correspondant à la rémunération de 46 personnels auxiliaires :	
		3 auxiliaires administratifs et de service (indice moyen majoré 262)	40.922
		3 maîtresses auxiliaires licenciées à temps complet (indice moyen majoré : 382)	59.665
		3 maîtresses auxiliaires non licenciées à temps complet (indice moyen majoré : 349)	54.511
		4 maîtresses auxiliaires licenciées à temps complet ou équivalent à temps partiel (indice moyen majoré : 366)	76.221
		27 maîtresses d'internat auxiliaires à temps complet (indice moyen majoré : 271)	380.951
		6 maîtresses d'internat à temps complet ou équivalent en temps partiel (indice moyen majoré : 271)	84.656
644188	§22	Indemnités résidentielles	196.473
64438	§27	Supplément familial de traitement	68.421

Chapitre 64-02

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
644158	§28	Indemnité d'éloignement (Décret n° 53-1266 du 22 décembre 1953).	12.445

Chapitre 64-02

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique
---	--	---

Article 10 - Grande chancellerie

§ 11 Personnel titulaire. Rémunérations principales

97 emplois :

2.002.698

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
1	Grand chancelier de l'ordre de la Légion d'honneur	Gr.G	Gr.G		78.096
1	Secrétaire général grande chancellerie de l'ordre de la Légion d'honneur	801-Gr.B	657-Gr.B		43.382
1	Secrétaire général adjoint de la grande chancellerie de la Légion d'honneur	801-Gr.A	657-Gr.A		41.079
1	Conservateur général du patrimoine	901-Gr.C	733-Gr.C		48.719
<i>31</i>	<i>Personnel administratif</i>				<i>748.525</i>
2	Chefs de service de la grande chancellerie de la Légion d'honneur	616-1015	516-820	668	69.558
1	Attaché principal d'administration centrale de 1ère classe	864-966	705-782	744	38.736
3	Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	504-821	433-672	553	86.374
5	Attachés d'administration centrale	379-780	348-641	495	128.858
1	Ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe supérieure	593-966	499-782	641	33.373
1	Chargé d'études documentaires des ministères de l'éducation nationale et de la culture	379-780	348-641	495	25.772
1	Conservateur de 2ème classe du patrimoine	416-593	369-499	434	22.596
1	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administration centrale	425-612	376-513	445	23.169
3	Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	420	65.601
13	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	376	254.488
<i>41</i>	<i>Personnel administratif d'exécution</i>				<i>683.600</i>
5	Adjoint administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	396-449	359-393	376	97.880
11	Adjoint administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	325	186.129
21	Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	309	337.842
2	Agents administratifs de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	300	31.239
2	Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	293	30.510
<i>17</i>	<i>Personnel du service intérieur</i>				<i>262.092</i>
1	Inspecteur de service intérieur et du matériel de 1ère classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	325	16.921
2	Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	300	31.239
1	Conducteur d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	251-364	263-337	300	15.620
1	Conducteur d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	245-343	262-323	293	15.255
12	Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	293	183.057

Chapitre 64-02

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique
---	--	----------------------------------

	<i>4 Personnel titulaire d'autres administrations mis à la disposition de l'administration centrale</i>	97.205
1	Colonel	41.704
1	Gendarme	17.858
1	Premier maître	19.316
1	Maître	18.327

Total : 97 **Total : 2.002.698**

§ 12 Personnel contractuel. Rémunérations principales

3 emplois : 91.224

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
2	Agents contractuels réviseurs de travaux	545-749	463-618	541	56.334
1	Agent contractuel hors catégorie (armées)	-	-		34.890

Total : 3 **Total : 91.224**

Article 20 - Maisons d'éducation

§ 11 Personnel titulaire. Rémunérations principales

314 emplois : 6.624.824

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
184	<i>Personnel enseignant, administratif, d'éducation et de surveillance</i>				4.599.016
1	Surintendante chef d'établissement de 1ère catégorie	801-Gr.A	657-Gr.A		41.079
1	Intendante générale (agrégée) de 2ème catégorie	427-1015	378-820	599	31.187
1	Adjoint au chef d'établissement de 2ème catégorie de 1ère classe	427-1015	378-820	599	31.187
1	Censeur certifié	379-801	348-657	503	26.189
5	Professeurs agrégés hors-classe	801-Gr.A	657-Gr.A		205.393
24	Professeurs agrégés de classe normale	427-1015	378-820	599	748.470
3	Professeurs bi-admissibles à l'agrégation	406-841	365-687	526	82.157
11	Professeurs certifiés hors classe	587-966	494-782	638	365.384
59	Professeurs certifiés	379-801	348-657	503	1.545.098
2	Adjoints d'enseignement	340-646	320-539	430	44.775
1	Conseiller principal d'éducation hors classe	587-966	494-782	638	33.217
3	Conseillers principaux d'éducation	379-801	348-657	503	78.565
1	Chargé d'études documentaires des ministères de l'éducation nationale et de la culture	379-780	348-641	495	25.772
1	Intendant universitaire	513-801	440-657	549	28.584
1	Attaché principal de 2ème classe d'administration scolaire et universitaire	563-821	476-672	574	29.885
2	Attachés d'administration scolaire et universitaire	379-780	348-641	495	51.544
1	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire de classe supérieure du ministère de l'éducation nationale	384-579	351-488	420	21.867
3	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe normale du ministère de l'éducation nationale	298-544	290-462	376	58.728
1	Secrétaire administratif de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	376	19.576

Chapitre 64-02

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
4	Infirmières ou infirmiers de l'Etat	322-558	307-472	390	81.220
5	Chargés d'éducation de classe exceptionnelle	425-612	376-513	445	115.842
7	Chargés d'éducation de classe supérieure	384-579	351-488	420	153.068
24	Chargés d'éducation de classe normale	298-544	290-462	376	469.824
22	Maîtresses d'internat	267	271	271	310.405
<i>91</i>	<i>Personnel de service</i>				<i>1.396.562</i>
1	Aide de laboratoire des établissements d'enseignement (échelle 3)	251-364	263-337	300	15.620
2	Agents administratifs de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	300	31.239
5	Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	293	76.274
20	Ouvriers d'entretien et d'accueil de 1ère classe des maisons d'éducation de la Légion d'honneur (échelle 3)	251-364	263-337	300	312.383
63	Ouvriers d'entretien et d'accueil de 2ème classe des maisons d'éducation de la Légion d'honneur (échelle 2)	245-343	262-323	293	961.046
<i>39</i>	<i>Personnel technicien</i>				<i>629.246</i>
1	Maître ouvrier principal	351-479	327-415	371	19.316
9	Maîtres ouvriers	267-427	271-378	325	152.287
7	Ouvriers professionnels principaux (échelle 4)	259-382	266-351	309	112.614
18	Ouvriers professionnels	251-364	263-337	300	281.145
1	Chef de garage (échelle 5)	267-427	271-378	325	16.921
1	Conducteur d'automobile hors catégorie (échelle 4)	259-382	266-351	309	16.088
1	Conducteur d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	251-364	263-337	300	15.620
1	Conducteur d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	245-343	262-323	293	15.255
Total : 314				Total :	6.624.824

§ 12 Personnel contractuel. Rémunérations principales

		1 emploi :			27.282
Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
1	Agent contractuel professeur de chant choral	446-801	391-657	524	27.282
Total : 1				Total :	27.282

Chapitre 64-02

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		8.900.616
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		8.900.616
Engagements à l'administration centrale	8.723.973	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		8.723.251
Crédit disponible en fin d'exercice		177.365

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		8.897.140
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		8.897.140
Engagements à l'administration centrale	8.763.394	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		8.759.060
Crédit disponible en fin d'exercice		138.080

Chapitre 64-03 : Primes et indemnités diverses

Articles	Crédits
10 Grande chancellerie	476.714
20 Maisons d'éducation	475.454
Total pour le chapitre	952.168

Chapitre 64-03

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Grande chancellerie	476.714
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>457.303</i>
		<i>Ajustements :</i>	<i>19.411</i>
		<i>Aménagement indemnitaire</i>	<i>19.411</i>
64228	§14	Indemnités pour travaux supplémentaires	59.776
		Dépense annuelle détaillée en 3ème partie	52.678
		Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (décret n°2002-62 du 14 janvier 2002 et arrêté du même jour)	
		Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (décret n°2002-60 du 14 janvier 2002)	3.271
		Indemnités forfaitaires des conducteurs d'automobile (décret n° 72-176 du 6 mars 1972 et arrêté du 31 décembre 1999).	3.827
		2 chauffeurs (2.185 + 1.642)	
64248	§15	Rendement, productivité ou services rendus	207.009
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>187.598</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>19.411</i>
		Prime de rendement des personnels administratifs (décret n° 50-196 du 6 février 1950 et arrêté du 21 mai 1953).	184.342
		Rendement du personnel contractuel	3.256
64198	§16	Primes diverses	202.339
		Indemnité d'administration et de technicité (décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 et arrêté du même jour)	124.480
		Qualification et technicité	17.261
		- Qualification et technicité du personnel civil : 8.312	
		- Prime de fonctions des personnels de l'informatique (décrets n° 71-343 du 29 avril 1971, modifié par le décret n° 89-558 du 11 août 1989) : 8.949	
		Indemnité d'enseignement, de jury et de recherche (décret n° 56-585 du 12 juin 1956 modifié).	2.315
		Indemnités pour charges militaires (décret n° 59-1193 du 13 octobre 1959 modifié et arrêté du 17 avril 1998).	18.305
		- Indemnité pour charges militaires d'un colonel : 7844	
		- Indemnité pour charges militaires d'un gendarme : 1.643	
		- Indemnité pour charges militaires de deux officiers mariniers : 4.213	
		- Indemnités de vivres de deux officiers mariniers et d'un soldat : 4.605	
		Indemnités pour sujétions spéciales. Personnels militaires	6.897
		- Indemnité pour sujétions spéciale-police d'un gendarme (décret n° 58-639 du 28 juillet 1958 modifié) : 4.328	
		- Primes de service d'un gendarme et de deux officiers mariniers : 2.569	
		Prime de qualification d'un colonel	1.470
		Indemnité d'habillement et de petit équipement (décret n° 74-720 du 14 août 1974 et arrêté du 31 décembre 1999)	1.124
		- Indemnité d'habillement : 618	
		- Indemnité de petit équipement : 506	
		Primes d'installation (décret n° 89-259 du 24 avril 1989 modifié par le décret n° 92-97 du 24 janvier 1992).	23.117

Chapitre 64-03

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Indemnité exceptionnelle (décret n° 97-215 du 10 mars 1997 modifié par le décret n° 97-1268 du 29 décembre 1997)	7.370
642888	§18	Indemnités tenant à certaines fonctions	7.590
		Indemnité de représentation du Grand Chancelier	1.829
		Indemnité de cabinet	415
		Indemnité de responsabilité attribuée à l'agent comptable (décret n° 73-899 du 18 septembre 1973 et arrêté du 29 décembre 1998).	4.211
		Indemnité de responsabilité attribuée aux régisseurs d'avances (décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 et arrêté du 28 mai 1993).	220
		Indemnité de représentation du directeur de cabinet	915
		Article 20 - Maisons d'éducation	475.454
64228	§14	Indemnités pour travaux supplémentaires	34.010
		Indemnités forfaitaires spéciales au personnel du service (décrets n° 62-264 du 9 mars 1962 modifié et 73-35 du 4 janvier 1973, arrêté du 13 mars 2000). (92 agents et ouvriers d'entretien et d'accueil. Taux unique : 323)	29.716
		Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (décret n°2002-60 du 14 janvier 2002)	1.645
		Indemnités forfaitaires aux conducteurs d'automobile (décret n° 73-500 du 25 mai 1973, arrêté du 31 décembre 1999) (3 conducteurs d'automobile. Taux moyen : 883)	2.649
64198	§16	Primes diverses	392.032
		Indemnité d'administration et de technicité (décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 et arrêté du même jour)	18.000
		Indemnités d'enseignement, de jury, de recherche	309.030
		- Participation aux jurys de concours et cours de formation : 9.778	
		- Indemnité aux professeurs de C.E.G. (décret n° 69-1150 du 19 décembre 1969 modifié) - 2 professeurs au taux moyen de 274 : 548	
		- Indemnité forfaitaire spéciale aux personnels enseignants (décret n° 55-822 du 23 juin 1955) : 3.829	
		- Suppléances éventuelles par le personnel enseignant (décret n° 50-1253 du 6 octobre 1950 modifié par le décret n°99-824 du 17 septembre 1999) : 122.439	
		- Indemnités d'orientation et de suivi (décret n° 93-55 du 15 janvier 1993, décret n° 94-307 du 14 avril 1994, arrêté du 15 janvier 1993) : 162.541	
		- Indemnités pour activités péri-éducatives (décret n° 90-807 du 11 septembre 1990, arrêté du 11 septembre 1990) : 4.663	
		- Indemnités forfaitaires aux conseillers principaux d'éducation (décret n° 91-468 du 14 mai 1991, arrêté du 24 février 1993) : 4.140	
		- Indemnités de sujétion particulière des documentalistes (décret n° 91-467 du 14 mai 1991, arrêté du 14 mai 1991) : 1.092	
		Prime de qualification pour les intendants universitaires (décret n° 69-944 du 16 octobre 1969). (1 intendante universitaire)	3.119
		Indemnité d'habillement et de petit équipement (décret n° 74-720 du 14 août 1974, arrêté du 31 décembre 1999).	228
		Prime d'installation (décret n° 89-259 du 24 avril 1989 modifié par le décret n° 92-97 du 24 janvier 1992).	37.741

Chapitre 64-03

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Indemnité pour travaux insalubres et salissants (décret n° 67-624 du 23 juillet 1967 modifié par le décret n° 76-206 du 24 février 1976 et arrêté du 31 décembre 1999).	78
		Indemnité exceptionnelle - Cessation progressive d'activité (Ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982).	22.467
		Indemnité exceptionnelle (décret n° 97-215 du 10 mars 1997 modifié par le décret n° 97-1268 du 29 décembre 1997)	1.369
642888	§18	Indemnités tenant à certaines fonctions	49.412
		Indemnité de gestion (décret n° 72-887 du 28 septembre 1972 modifié et arrêté du 19 juin 1996).	1.201
		- 1 intendante universitaire : 544	
		- 1 attaché principal d'intendance universitaire : 657	
		Indemnités pour sujétions spéciales des personnels de direction (décret n° 89-443 du 28 juin 1989, arrêté du 1er mars 2000).	6.656
		- 2 chefs d'établissement (taux unique : 1.876) : 3.752	
		- 2 adjoints de chef d'établissement ou censeur des études (taux unique : 1.452) : 2.904	
		Indemnités de responsabilité des régisseurs d'avance (décret n° 92-681 du 20 juillet 1992, arrêté du 28 mai 1993).	1.280
		- 1 intendante universitaire : 640	
		- 1 attaché principal d'intendance universitaire : 640	
		Indemnités de responsabilité de direction d'établissement (décret n° 89-444 du 28 juin 1989, arrêté du 1er mars 2000).	5.508
		- 2 chefs d'établissement : 3.273	
		surintendance - taux : 1.945	
		intendance générale - taux : 1.328	
		- 2 adjoints au chef d'établissement : 2.235	
		adjoint - taux : 1.297	
		censeur des études : 938	
		Indemnités de sujétions particulières des personnels non enseignants	34.767

Chapitre 64-03

Éléments de calcul de la dépense annuelle théorique

§		Dépense annuelle théorique
---	--	---

Article 10 - Grande chancellerie

§ 14 Indemnités pour travaux supplémentaires

Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
1	Secrétaire général grande chancellerie de l'ordre de la Légion d'honneur	5.442	5.442
1	Secrétaire général adjoint de la grande chancellerie de la Légion d'honneur	3.476	3.476
2	Chefs de service de la grande chancellerie de la Légion d'honneur	2.759	5.518
1	Attaché principal d'administration centrale de 1ère classe	3.018	3.018
3	Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	2.241	6.723
5	Attachés d'administration centrale	2.012	10.060
1	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administration centrale	1.809	1.809
3	Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	1.768	5.304
5	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	1.662	8.310
1	Agent contractuel	3.018	3.018
Total :			52.678

Chapitre 64-03

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		913.263
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		913.263
Engagements à l'administration centrale	913.263	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		873.045
Crédit disponible en fin d'exercice		40.218

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		933.199
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		933.199
Engagements à l'administration centrale	933.199	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		932.627
Crédit disponible en fin d'exercice		572

Chapitre 64-04 : Rémunérations des vacataires et autres personnels

Articles	Crédits
10 Grande chancellerie	64.883
20 Maisons d'éducation	85.908
Total pour le chapitre	150.791

Chapitre 64-04

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Grande chancellerie	64.883
64274	§31	Personnel vacataire	54.767
		Vacataire permanent sur emplois indicies.	17.025
		(1 vacataire conseiller technique. Défense nationale - IMM : 327).	
		Vacations des membres des conseils des ordres nationaux.	2.590
		Médecine de prévention.	1.267
		Autres vacations	33.885
642888	§41	Personnel en disponibilité pour formation professionnelle - Rémunération versée sous forme d'indemnité forfaitaire mensuelle	7.144
64488	§42	Indemnité de perte d'emploi et de licenciement des agents non titulaires de l'Etat	2.972
		Article 20 - Maisons d'éducation	85.908
64274	§31	Personnel vacataire	68.909
		Vacataires permanents sur emplois indicies	57.946
		- 1 directeur chargé de l'enseignement de la musique : 7.569	
		- 1 vacataire chargé de l'enseignement de la musique : 3.859	
		- 2 vacataires chargés de l'enseignement maîtrise de la musique: 10.704	
		- Vacances pour remplacement de professeurs indisponibles : 32.529	
		- Vacances pour enseignements et conférences BTS de commerce international : 3.285	
		Autres vacataires	5.848
		- 2 aumôniers catholiques (taux unique : 1.946) : 3.892	
		- 2 aumôniers protestants (taux unique : 978) : 1.956	
		Médecine de prévention	3.134
		Autres vacations	1.981
64271	§36	Indemnités diverses au personnel vacataire chargé de la médecine préventive des élèves	3.773
		Service médical à l'intention des élèves (arrêté du 23 mars 1960 et loi de finances pour 1963)	482
		- 2 médecins (taux unique : 241).	
		Contrôle médical et dentaire des élèves (décret n° 78-1308 du 13 décembre 1978).	
		Chirurgien chargé du contrôle dentaire aux Loges	3.291
64488	§42	Indemnité de perte d'emploi et de licenciement des agents non titulaires de l'Etat	13.226

Chapitre 64-04

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		150.374
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		150.374
Engagements à l'administration centrale	150.374	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		140.014
Crédit disponible en fin d'exercice		10.360

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		150.374
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		150.374
Engagements à l'administration centrale	150.374	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		149.995
Crédit disponible en fin d'exercice		379

Chapitre 64-05 : Prestations et cotisations sociales

Articles	Crédits
10 Grande chancellerie	469.034
20 Maisons d'éducation	1.295.046
Total pour le chapitre	1.764.080

Chapitre 64-05

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Grande chancellerie	469.034
64428	§23	Trajets domicile-travail	21.024
6468	§51	Cotisations de sécurité sociale	233.968
64658	§53	Contribution à la constitution de pensions	32.867
6468	§58	Caisse nationale d'allocations familiales	80.811
64198	§71	Prestations directes	100.364
		Article 20 - Maisons d'éducation	1.295.046
64428	§23	Trajets domicile-travail	9.780
6468	§51	Cotisations de sécurité sociale	769.785
64658	§53	Contribution à la constitution de pensions	30.136
6468	§58	Caisse nationale d'allocations familiales	292.870
64198	§71	Prestations directes	147.607
64783	§83	Revenu de remplacement	44.868

Chapitre 64-05

Analyse des crédits

Cotisations sociales

Sécurité sociale. Agents titulaires et ouvriers de l'Etat :

décret n°96-1165 du 26 décembre 1996, décret n°97-1249 du 29 décembre 1997 et articles D 712-38, D 712-40, D 712-41, D 712-54-1 du code de la sécurité sociale

Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire :

article L 242-1, article R 242-1 et article D 242-3 du code de la sécurité sociale

Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné :

articles L 242-1 et D 242-4 du code de la sécurité sociale et décret n°2001-1069 du 16 novembre 2001

Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire :

articles L 242-1 et D 242-4 du code de la sécurité sociale

Sécurité sociale. Ensemble des risques. Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle :

décret n°86-83 du 17 janvier 1986 et articles D 242-3, D 242-4, D 242-6-1 et D 242-7 du code de la sécurité sociale

Sécurité sociale des personnels militaires :

articles D 713-15 et D 713-17 du code de la sécurité sociale

Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective :

décret n°70-1277 du 23 décembre 1970 et arrêté du 30 décembre 1991

Taxe pour les transports :

loi n°92-1376 du 30 décembre 1992 (article 115-1 de la loi de finances pour 1993) et décret n°92-1463 du 31 décembre 1992

Cotisations patronales versées au F.N.A.L. personnels non titulaires :

article L 834-1 du code de la sécurité sociale

Affiliation rétroactive aux assurances sociales :

article L 65 du code des pensions civiles et militaires de retraite (PCMR) et article D 173-16 du code de la sécurité sociale.

Prestations sociales

Prise en charge des trajets domicile-travail :

loi n°82-684 du 4 août 1982 modifiée et décret n°82-887 du 18 octobre 1982

Allocation d'adoption :

loi n°96-604 du 5 juillet 1996 et circulaire n°6B-02-150 du 21 janvier 2002

Allocation pour jeune enfant :

articles L 531-1, L 531-2, R 531-1 à 15, D 531-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

Allocation d'éducation spéciale :

articles L 541-1 à L 541-3, R 541-1 à R 541-7, D 541-1 et D 541-2 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

Complément familial :

articles L 522-1 à L 522-2, R 522-1 à R 522-6, D 522-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

Allocations familiales :

articles L 521-1 à L 521-3, R 521-1, D 521-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

Allocation de parent isolé :

articles L 524-1 à L 524-4, R 524-1 à R 524-13, D 524-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

Allocation parentale d'éducation :

articles L 532-1 à L 532-5, R 532-1 à R 532-6, D 532-1 à D 532-5 du code de la sécurité sociale, circulaire n°6B-01-99 du 15 mars 2001 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

Allocation de rentrée scolaire :

décret n°2001-719 du 31 juillet 2001, articles L 543-1, R 543-1 à R 543-7, D 543-1 du code de la sécurité sociale, circulaire 6B-01-481 du 31 juillet 2001 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

Allocation de soutien familial :

articles L 523-1 à L 523-3, R 523-1 à R 523-8, D 523-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

Congé de longue durée :

article 34 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984

Allocation d'invalidité temporaire :

articles L 712 -1, L 712-3, L 712-13 et D 712-13 à D 712-18 du code de la sécurité sociale

Capital-décès :

articles L 712 -1, L 712-3, D 712-19 à D 712-24 du code de la sécurité sociale

Autres risques maladie

Accidents du travail :

décret n°86-83 du 17 janvier 1986

Allocation de présence parentale :

articles L 544-1 à L 544-8, R 544-1 à R 544-3 et D 544-1 à D 544-7 du code de la sécurité sociale, circulaire Budget/Fonction publique n°6B-01-296 et FP/4 n°2013 du 3 octobre 2001 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée.

Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les DOM :

articles L 842-1 à L 842-3, articles L 841-1 à L 841-4, R 841-1, D 841-1 à D 841-5 du code de la sécurité sociale, circulaire n°6B-01-2 du 15 janvier 2001 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

Congés de naissance ou d'adoption :

circulaire n°6B-90 du 25 juillet 1979

Revenu de remplacement du congé de fin d'activité :

loi n°96-1093 du 16 décembre 1996 modifiée en dernier lieu par la loi de finances pour 2002.

article 10 Grande chancellerie

§ 51 Cotisations de sécurité sociale

- Agents titulaires : 202.441
- Agents non titulaires : 29.467
- Agents non permanents non titulaires : 2.060

§ 53 Contribution à la constitution de pensions

- Personnel titulaire : 23.670
- Personnel auxiliaire et contractuel (Ircantec) : 8.663
- Personnel vacataire : 534

§ 71 Prestations directes

- Contrôles médicaux obligatoires : 456
- Accidents du travail : 7.547
- Congés de longue durée. Traitements et indemnités. Capital décès : 28.292
- Allocation logement : 7.622
- Prestations familiales : 56.447

article 20 Maisons d'éducation

§ 51 Cotisations de sécurité sociale

- Agents titulaires : 580.614
- Agents non titulaires : 170.271
- Agents non permanents non titulaires : 18.900

§ 53 Contribution à la constitution de pensions

- Personnel titulaire : 762
- Personnel auxiliaire et contractuel (Ircantec) : 27.850
- Personnel vacataire : 1.524

§ 71 Prestations directes

- Contrôles médicaux obligatoires : 1.220
- Accidents du travail : 6.268
- Congés de longue durée. Traitements et indemnités. Capital décès : 45.594
- Allocation logement : 914
- Prestations familiales : 93.611

Chapitre 64-05

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		1.714.416
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		1.714.416
Engagements à l'administration centrale	1.671.563	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		1.624.255
Crédit disponible en fin d'exercice		90.161

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		1.717.580
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		1.717.580
Engagements à l'administration centrale	1.713.791	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		1.687.955
Crédit disponible en fin d'exercice		29.625

Chapitre 64-06 : Oeuvres sociales

Articles		Crédits
10	Grande chancellerie	19.054
20	Maisons d'éducation	17.829
	Total pour le chapitre	36.883

Chapitre 64-06

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Grande chancellerie	19.054
6488	§74	Versements sociaux	19.054
		Article 20 - Maisons d'éducation	17.829
6488	§74	Versements sociaux	17.829

Chapitre 64-06
Analyse des crédits

article 10 Grande chancellerie

- § 74 Versements sociaux
- Secours au personnel : 3.414
 - Colonies de vacances : 4.835
 - Cantines (subventions pour repas servis à l'extérieur) : 5.632
 - Aides aux mères (Allocations pour frais de garde à titre onéreux d'enfants de moins de 3 ans confiés à des crèches ou des nourrices agréées) : 2.291
 - Services médico-sociaux : 1.677
 - Aménagements pour handicapés : 1.205

article 20 Maisons d'éducation

- § 74 Versements sociaux
- Secours au personnel : 3.871
 - Colonies de vacances : 4.564
 - Aides aux mères (Allocations pour frais de garde à titre onéreux d'enfants de moins de 3 ans confiés à des crèches ou des nourrices agréées) : 3.627
 - Services médicaux-sociaux : 3.635
 - Aménagements pour handicapés : 1.827
 - Chèques-vacances : 305

Chapitre 64-06

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		36.883
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		36.883
Engagements à l'administration centrale	36.883	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		33.215
Crédit disponible en fin d'exercice		3.668

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		36.883
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		36.883
Engagements à l'administration centrale	36.883	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		34.945
Crédit disponible en fin d'exercice		1.938

Chapitre 64-09 : Couverture des mesures diverses en faveur du personnel

Articles	Crédits
10 Grande chancellerie	3.497
20 Maisons d'éducation	3.811
Total pour le chapitre	7.308

Chapitre 64-09

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		60.665
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		60.665
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		"
Crédit disponible en fin d'exercice		60.665

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		60.665
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		60.665
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		"
Crédit disponible en fin d'exercice		60.665

Chapitre 65-01 : Subventions

Articles	Crédits
10 Grande chancellerie	"
20 Maisons d'éducation	"
Total pour le chapitre	"

Chapitre 65-01

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		"
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		"
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		"
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		"
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		"
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		"
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Chapitre 65-02 : Bourses et aides diverses

Articles	Crédits
10 Grande chancellerie	"
20 Maisons d'éducation	18.170
Total pour le chapitre	18.170

Chapitre 65-02

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Grande chancellerie	"
		Article 20 - Maisons d'éducation	18.170
63	§77	Aides diverses	18.170

Chapitre 65-02
Analyse des crédits

article 20 Maisons d'éducation

§ 77 Aides diverses
Bourses : 18.170

Chapitre 65-02

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		18.170
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		18.170
Engagements à l'administration centrale	18.170	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		18.170
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		18.170
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		18.170
Engagements à l'administration centrale	18.170	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		18.170
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Chapitre 65-03 : Traitements des membres de l'ordre de la Légion d'honneur et des médaillés militaires

Articles	Crédits
10 Grande chancellerie	1.243.222
Total pour le chapitre	1.243.222

Chapitre 65-03

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Grande chancellerie	1.243.222
63888	§71	Traitements des membres de l'ordre de la Légion d'honneur	375.101
63888	§77	Traitements des médaillés militaires	868.121

Chapitre 65-03

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		1.243.222
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		1.243.222
Engagements à l'administration centrale	1.243.222	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		1.106.673
Crédit disponible en fin d'exercice		136.549

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		1.243.222
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		1.243.222
Engagements à l'administration centrale	1.243.222	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		1.057.233
Crédit disponible en fin d'exercice		185.989

Chapitre 65-04 : Secours aux membres des ordres nationaux et aux médaillés militaires

Articles	Crédits
10 Grande chancellerie	52.730
Total pour le chapitre	52.730

Chapitre 65-04

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Grande chancellerie	52.730
637	§73	Secours aux membres de la Légion d'honneur, à leurs veuves et à leurs orphelins	32.478
637	§74	Secours aux médaillés militaires, à leurs veuves et à leurs orphelins	16.359
637	§75	Secours aux membres de l'ordre national du mérite, à leurs veuves et à leurs orphelins	3.893

Chapitre 65-04

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		52.730
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		52.730
Engagements à l'administration centrale	38.737	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		38.737
Crédit disponible en fin d'exercice		13.993

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		52.730
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		52.730
Engagements à l'administration centrale	45.872	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		45.186
Crédit disponible en fin d'exercice		7.544

Chapitre 67-00 : Dépenses exceptionnelles

Articles	Crédits
10 Grande chancellerie	533
20 Maisons d'éducation	533
Total pour le chapitre	1.066

Chapitre 67-00

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		"
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		"
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		42.435
Crédit disponible en fin d'exercice		-42.435

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		"
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		"
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		"
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Chapitre 68-00 : Amortissements et provisions

Articles	Crédits
10 Grande chancellerie	495.000
20 Maisons d'éducation	648.000
Total pour le chapitre	1.143.000

Chapitre 68-00

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Grande chancellerie	495.000
681	§11	Dotation aux amortissements des frais d'établissement	194.000
681	§12	Dotation aux amortissements des immobilisations	301.000
		Article 20 - Maisons d'éducation	648.000
681	§11	Dotation aux amortissements des frais d'établissement	458.000
681	§12	Dotation aux amortissements des immobilisations	190.000

Chapitre 68-00
Analyse des crédits

article 10 Grande chancellerie

- § 11 Dotation aux amortissements des frais d'établissement
 - Amortissement des frais d'acquisition des immobilisations : 194.000
 - Amortissement des grosses réparations, modernisation et études :
- § 12 Dotation aux amortissements des immobilisations
 - Matériel et outillage : 143.000
 - Matériel de transport : 12.000
 - Autres immobilisations corporelles : 146.000

article 20 Maisons d'éducation

- § 11 Dotation aux amortissements des frais d'établissement
 - Amortissement des grosses réparations, modernisation et études : 458.000
- § 12 Dotation aux amortissements des immobilisations
 - Constructions : 168.000
 - Matériel et outillage : 11.000
 - Matériel de transport : 1.600
 - Autres immobilisations corporelles : 9.400

Chapitre 68-00

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		2.505.804
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		518.327 "
Crédit disponible pour l'exercice		3.024.131
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		2.272.876
Crédit disponible en fin d'exercice		751.255

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		2.106.083
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		" "
Crédit disponible pour l'exercice		2.106.083
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		"
Crédit disponible en fin d'exercice		2.106.083

Chapitre 69-00 : Excédent d'exploitation

Articles	Crédits
10 Affectation des résultats	"
Total pour le chapitre	"

Chapitre 69-00

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		"
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		"
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		1.275.984
Crédit disponible en fin d'exercice		-1.275.984

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		"
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		"
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		"
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Analyse des crédits et éléments de contrôle de gestion

Grille d'analyse des dépenses de fonctionnement

Exécution 2000	Grande Chancellerie	Maisons d'Education	Total
Dépenses immobilières	264 854	892 175	1 157 029
- dont installations	70 027	144 752	214 779
- dont entretien	59 059	114 940	173 999
- dont fluides	101 319	598 876	700 195
- dont nettoyage	34 449	33 607	68 056
Matériels, mobiliers, fournitures	98 670	1 095 113	1 193 783
Dépenses logistiques	313 770	150 473	464 243
Dépenses liées à l'activité	105 531	44 858	150 389
Total	782 825	2 182 619	2 965 444
Effectifs 2000	101	315	416
Surface en m ²	6 000	53 600	59 600

Tableau d'information relatif au parc automobile au 1^{er} janvier 2002

Désignation	Grande Chancellerie	Maisons d'Education	Total
<i>Véhicules de tourisme et assimilés :</i>			
- puissance fiscale inférieure ou égale à 4 CV			
- puissance fiscale supérieure à 4 CV et inférieure ou égale à 7 CV	2	3	5
- puissance fiscale supérieure à 7 CV	2		2
<i>Autres véhicules immatriculés :</i>			
- véhicules utilitaires		1	1
- motocycles et cycles	2		2
- véhicules de transport en commun		4	4
- divers (engins spéciaux, etc.)		4	4

Dépenses informatiques de l'année (tous chapitres de fonctionnement confondus)

Décomposition par nature de la dépense	Achat de matériel (dont crédit-bail)	Maintenance du matériel	Réseaux de données	Droits d'usage des logiciels et progiciels	Prestations de service	Formation	Fournitures	Aménagement / câblage
Année 2002		65 248			22 867	9 148	30 489	

Evolution stock/flux	Mesures de continuité	Mesures nouvelles	Total	Nombre d'écrans	dont micros	Nombre de positions de travail à informatiser	Valeur d'achat du patrimoine grand et moyen système	Valeur d'achat du patrimoine équipement de réseaux	Age moyen des micros
2001	118 910		118 910	163	142	5			4
2002	127 752		127 752	170	161	6			

Personnels ayant une activité majoritairement informatique	Nombre catégorie A ou assimilés	Nombre catégorie B	Nombre catégorie C	Somme des rémunérations, indemnités, primes
2001	0,6		1	33 921
2002	0,6		1	34 600

Deuxième section. Opérations en capital

Chapitre 82-00 : Acquisitions d'immobilisations

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

Articles de prévision		(en milliers d'euros)	
		Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Grande chancellerie	652	495
	Grosses réparations, modernisation et études	564	////
	Autres immobilisations corporelles	53	////
	Matériel informatique	31	////
	Dépenses exceptionnelles (intempéries décembre 1999)	4	////
20	Maisons d'éducation	1.467	648
	Matériel et outillage, matériel scolaire	38	////
	Autres immobilisations corporelles	15	////
	Matériel informatique	46	////
	Dépenses exceptionnelles (intempéries décembre 1999)	514	////
	Grosses réparations :	854	////
	Maison de Saint-Denis	701	////
	Maison des Loges	153	////
	Total pour le chapitre	2.119	1.143

Chapitre 82-00

Dispositifs, références des textes et indicateurs

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2000

Exécution 2000	Grande Chancellerie	Maisons d'Education	Total
Immobilier (maintien en l'état de l'existant)	190 906	2 951 813	3 142 719
Gros équipement	58 347	187 675	246 022
Surfaces créées (m ²)			
Surfaces abandonnées (m ²)			

Grande Chancellerie

Maisons d'Education

Immobilier

Maintien de l'existant

- Travaux divers, gros entretien	17 796
- Couverture	13 100
- Grosses réparations	160 010

Total	190 906

Maintien de l'existant

- Dortoirs des Blanches	244 665
- Cloître Saint-Denis	2 116 205
- Grosses réparations	590 943

Total	2 951 813

Gros équipement

- Matériel	45 224
- Informatique	13 123

Total	58 347

- Matériel	131 740
- Informatique	55 935

Total	187 675

Chapitre 82-00

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	5.643	"	"	5.643	5.551	92
1 ^{er} janvier 2002	8.224	"	"	8.224	7.346	878

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	5.643	5.551
Modifications des crédits en 2001	462	652
Fonds de concours	462	652
Loi de finances pour 2002	2.119	1.143
En compte au 1er janvier 2002	8.224	7.346

Chapitre 82-00

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 82-00

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	Autorisations de programme	(en milliers d'euros) Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	155	2.700
Loi de finances pour 2000	2.506	2.506
Modifications des crédits	296	814
Crédit disponible pour l'exercice	2.957	6.020
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	2.923	/////
Délégations	"	/////
Paiements	/////	3.389
Crédit disponible en fin d'exercice	34	2.631
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	34	2.631
Loi de finances pour 2001	2.716	2.106
Modifications des crédits	462	652
Crédit disponible pour l'exercice	3.212	5.389
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	3.212	/////
Délégations	"	/////
Paiements	/////	4.011
Crédit disponible en fin d'exercice	"	1.378
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	"	1.378
Loi de finances pour 2002	2.119	1.143
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	2.119	2.521

III. Documents annexes

Récapitulation générale des emplois budgétaires

Evolution du nombre des emplois

Catégories d'emplois	Effectifs au 31-12-2001	Suppressions	Créations	Effectifs au 31-12-2002	Différence entre 2002 et 2001
Titulaires	407	1	1	407	"
Contractuels	4	"	"	4	"
Militaires sous contrat et de carrière	4	"	"	4	"
Appelés du service national	1	1	"	"	-1
Total	416	2	1	415	-1

Récapitulation détaillée des emplois budgétaires

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Chapitre 64-02 Traitements du personnel titulaire et contractuel				
Article 10 Grande chancellerie				
Titulaires				
Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	21	104001
Adjoints administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	396-449	359-393	5	104003
Adjoints administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	11	104002
Agents administratifs de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	2	101801
Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	2	101802
Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	2	102303
Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	12	102301
Attaché principal d'administration centrale de 1ère classe	864-966	705-782	1	134701
Attachés d'administration centrale	379-780	348-641	5	134703
Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	504-821	433-672	3	134702
Chargé d'études documentaires des ministères de l'éducation nationale et de la culture	379-780	348-641	1	141003
Chefs de service de la grande chancellerie de la Légion d'honneur	616-1015	516-820	2	000000074
Conducteur d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	251-364	263-337	1	010402
Conducteur d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	245-343	262-323	1	010401
Conservateur de 2ème classe du patrimoine	416-593	369-499	1	101401
Conservateur général du patrimoine	901-Gr.C	733-Gr.C	1	101501
Grand chancelier de l'ordre de la Légion d'honneur	Gr.G	Gr.G	1	000000080
Ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe supérieure	593-966	499-782	1	141701
Inspecteur de service intérieur et du matériel de 1ère classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	1	102304
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administration centrale	425-612	376-513	1	128901
Secrétaire général adjoint de la grande chancellerie de la Légion d'honneur	801-Gr.A	657-Gr.A	1	000000087
Secrétaire général grande chancellerie de l'ordre de la Légion d'honneur	801-Gr.B	657-Gr.B	1	0000000449
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	13	128903
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	3	128902
Totaux pour les titulaires			93	
Contractuels				
Agent contractuel hors catégorie (armées)	-	-	1	01089P
Agents contractuels réviseurs de travaux	545-749	463-618	2	01118P
Totaux pour les contractuels			3	
Militaires sous contrat et de carrière				
Colonel	966-1015	782-820	1	00031M
Gendarme	266-479	270-415	1	00004M
Maître	291-485	285-419	1	00010M
Premier maître	318-509	304-437	1	00009M
Totaux pour les militaires sous contrat et de carrière			4	
Totaux pour l'article 10			100	

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Article 20 Maisons d'éducation				
Titulaires				
Adjoint au chef d'établissement de 2ème catégorie de 1ère classe	427-1015	378-820	1	01095P
Adjoints d'enseignement	340-646	320-539	2	056202
Agents administratifs de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	2	101801
Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	5	101802
Aide de laboratoire des établissements d'enseignement (échelle 3)	251-364	263-337	1	117401
Attaché principal de 2ème classe d'administration scolaire et universitaire	563-821	476-672	1	050806
Attachés d'administration scolaire et universitaire	379-780	348-641	2	050804
Censeur certifié	379-801	348-657	1	01093P
Chargé d'études documentaires des ministères de l'éducation nationale et de la culture	379-780	348-641	1	141003
Chargés d'éducation de classe exceptionnelle	425-612	376-513	5	01296P
Chargés d'éducation de classe normale	298-544	290-462	24	01099P
Chargés d'éducation de classe supérieure	384-579	351-488	7	01100P
Chef de garage (échelle 5)	267-427	271-378	1	010501
Conducteur d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	251-364	263-337	1	010402
Conducteur d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	245-343	262-323	1	010401
Conducteur d'automobile hors catégorie (échelle 4)	259-382	266-351	1	010403
Conseiller principal d'éducation hors classe	587-966	494-782	1	056403
Conseillers principaux d'éducation	379-801	348-657	3	056401
Infirmières ou infirmiers de l'Etat	322-558	307-472	4	128603
Intendant universitaire	513-801	440-657	1	051201
Intendante générale (agrégée) de 2ème catégorie	427-1015	378-820	1	01092P
Maître ouvrier principal	351-479	327-415	1	106302
Maîtres ouvriers	267-427	271-378	9	106301
Maîtresses d'internat	267	271	22	01096P
Ouvriers d'entretien et d'accueil de 1ère classe des maisons d'éducation de la Légion d'honneur (échelle 3)	251-364	263-337	20	120202
Ouvriers d'entretien et d'accueil de 2ème classe des maisons d'éducation de la Légion d'honneur (échelle 2)	245-343	262-323	63	120201
Ouvriers professionnels	251-364	263-337	18	106202
Ouvriers professionnels principaux (échelle 4)	259-382	266-351	7	106201
Professeurs agrégés de classe normale	427-1015	378-820	24	005901
Professeurs agrégés hors-classe	801-Gr.A	657-Gr.A	5	005902
Professeurs bi-admissibles à l'agrégation	406-841	365-687	3	055601
Professeurs certifiés	379-801	348-657	59	055701
Professeurs certifiés hors classe	587-966	494-782	11	055703
Secrétaire administratif de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	1	128903
Secrétaire d'administration scolaire et universitaire de classe supérieure du ministère de l'éducation nationale	384-579	351-488	1	130702
Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe normale du ministère de l'éducation nationale	298-544	290-462	3	130703
Surintendante chef d'établissement de 1ère catégorie	801-Gr.A	657-Gr.A	1	01094P
Totaux pour les titulaires			314	
Contractuels				

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Agent contractuel professeur de chant choral	446-801	391-657	1	01119P
Totaux pour les contractuels			1	
Totaux pour l'article 20			315	
Totaux pour le chapitre 64-02			415	
Effectifs totaux			415	

Récapitulation détaillée des emplois budgétaires par corps

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires au 31-12-2002
Titulaires				407
<i>Adjoint administratifs d'administration centrale</i>	1040			37
Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	104001	259-382	266-351	21
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	104003	396-449	359-393	5
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	104002	267-427	271-378	11
<i>Adjoint d'enseignement (corps en voie d'extinction)</i>	0562			2
Adjoint d'enseignement	056202	340-646	320-539	2
<i>Agents administratifs de l'administration centrale</i>	1018			11
Agents administratifs de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	101801	251-364	263-337	4
Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	101802	245-343	262-323	7
<i>Agents des services techniques de l'administration centrale</i>	1023			15
Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	102303	251-364	263-337	2
Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	102301	245-343	262-323	12
Inspecteur de service intérieur et du matériel de 1ère classe d'administration centrale (échelle 5)	102304	267-427	271-378	1
<i>Aides de laboratoire des établissements d'enseignement</i>	1174			1
Aide de laboratoire des établissements d'enseignement (échelle 3)	117401	251-364	263-337	1
<i>Attachés d'administration centrale</i>	1347			9
Attachés d'administration centrale	134703	379-780	348-641	5
Attaché principal d'administration centrale de 1ère classe	134701	864-966	705-782	1
Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	134702	504-821	433-672	3
<i>Attachés d'administration scolaire et universitaire</i>	0508			3
Attachés d'administration scolaire et universitaire	050804	379-780	348-641	2
Attaché principal de 2ème classe d'administration scolaire et universitaire	050806	563-821	476-672	1
<i>Chargés d'études documentaires des ministères chargés de l'éducation nationale et de la culture</i>	1410			2
Chargés d'études documentaires des ministères de l'éducation nationale et de la culture	141003	379-780	348-641	2
<i>Chefs de garage</i>	0105			1
Chef de garage (échelle 5)	010501	267-427	271-378	1
<i>Conducteurs d'automobile</i>	0104			5
Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	010402	251-364	263-337	2
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	010401	245-343	262-323	2
Conducteur d'automobile hors catégorie (échelle 4)	010403	259-382	266-351	1
<i>Conseillers principaux d'éducation</i>	0564			4
Conseillers principaux d'éducation	056401	379-801	348-657	3
Conseiller principal d'éducation hors classe	056403	587-966	494-782	1
<i>Conservateurs du patrimoine</i>	1014			1
Conservateur de 2ème classe du patrimoine	101401	416-593	369-499	1
<i>Conservateurs généraux du patrimoine</i>	1015			1
Conservateur général du patrimoine	101501	901-Gr.C	733-Gr.C	1

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires au 31-12-2002
<i>Infirmières et infirmiers de l'Etat, corps interministériel</i>	1286			4
Infirmières ou infirmiers de l'Etat	128603	322-558	307-472	4
<i>Ingénieurs des services culturels et du patrimoine</i>	1417			1
Ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe supérieure	141701	593-966	499-782	1
<i>Intendants universitaires</i>	0512			1
Intendant universitaire	051201	513-801	440-657	1
<i>Maîtres ouvriers des établissements d'enseignement du Ministère de l'Education Nationale</i>	1063			10
Maîtres ouvriers	106301	267-427	271-378	9
Maître ouvrier principal	106302	351-479	327-415	1
<i>Ouvriers d'entretien et d'accueil des maisons d'éducation de la Légion d'honneur</i>	1202			83
Ouvriers d'entretien et d'accueil de 1ère classe des maisons d'éducation de la Légion d'honneur (échelle 3)	120202	251-364	263-337	20
Ouvriers d'entretien et d'accueil de 2ème classe des maisons d'éducation de la Légion d'honneur (échelle 2)	120201	245-343	262-323	63
<i>Ouvriers professionnels des établissements d'enseignement du Ministère de l'Education Nationale</i>	1062			25
Ouvriers professionnels	106202	251-364	263-337	18
Ouvriers professionnels principaux (échelle 4)	106201	259-382	266-351	7
<i>Professeurs agrégés de l'enseignement du second degré</i>	0059			29
Professeurs agrégés de classe normale	005901	427-1015	378-820	24
Professeurs agrégés hors-classe	005902	801-Gr.A	657-Gr.A	5
<i>Professeurs bi-admissibles à l'agrégation</i>	0556			3
Professeurs bi-admissibles à l'agrégation	055601	406-841	365-687	3
<i>Professeurs certifiés et assimilés</i>	0557			70
Professeurs certifiés	055701	379-801	348-657	59
Professeurs certifiés hors classe	055703	587-966	494-782	11
<i>Secrétaires administratifs d'administration centrale</i>	1289			18
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administration centrale	128901	425-612	376-513	1
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	128903	298-544	290-462	14
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	128902	384-579	351-488	3
<i>Secrétaires d'administration scolaire et universitaire du ministère de l'éducation nationale</i>	1307			4
Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe normale du ministère de l'éducation nationale	130703	298-544	290-462	3
Secrétaire d'administration scolaire et universitaire de classe supérieure du ministère de l'éducation nationale	130702	384-579	351-488	1
<i>Emplois fonctionnels</i>				5
Chefs de service de la grande chancellerie de la Légion d'honneur	0000000074	616-1015	516-820	2
Grand chancelier de l'ordre de la Légion d'honneur	0000000080	Gr.G	Gr.G	1
Secrétaire général adjoint de la grande chancellerie de la Légion d'honneur	0000000087	801-Gr.A	657-Gr.A	1
Secrétaire général grande chancellerie de l'ordre de la Légion d'honneur	0000000449	801-Gr.B	657-Gr.B	1
<i>Autres emplois</i>				62

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires
				au 31-12-2002
Adjoint au chef d'établissement de 2ème catégorie de 1ère classe	01095P	427-1015	378-820	1
Censeur certifié	01093P	379-801	348-657	1
Chargés d'éducation de classe exceptionnelle	01296P	425-612	376-513	5
Chargés d'éducation de classe normale	01099P	298-544	290-462	24
Chargés d'éducation de classe supérieure	01100P	384-579	351-488	7
Intendante générale (agrégée) de 2ème catégorie	01092P	427-1015	378-820	1
Maîtresses d'internat	01096P	267	271	22
Surintendante chef d'établissement de 1ère catégorie	01094P	801-Gr.A	657-Gr.A	1
Contractuels				4
<i>Autres emplois</i>				<i>4</i>
Agent contractuel hors catégorie (armées)	01089P	-	-	1
Agent contractuel professeur de chant choral	01119P	446-801	391-657	1
Agents contractuels réviseurs de travaux	01118P	545-749	463-618	2
Militaires sous contrat et de carrière				4
<i>Autres emplois</i>				<i>4</i>
Colonel	00031M	966-1015	782-820	1
Gendarme	00004M	266-479	270-415	1
Maître	00010M	291-485	285-419	1
Premier maître	00009M	318-509	304-437	1

Tableau récapitulatif des crédits et des effectifs sur 5 ans

Les montants sont exprimés en €

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
PREMIÈRE SECTION. EXPLOITATION						
Achats						
60-00	Achats	1.933.724	1.933.724	1.926.148	1.926.149	1.978.744
Totaux :						
	CP	1.933.724	1.933.724	1.926.148	1.926.149	1.978.744
Services extérieurs						
61-01	Services extérieurs	575.541	575.541	598.820	598.820	614.065
61-02	Informatique	136.442	138.729	138.729	118.910	127.752
Totaux :						
	CP	711.983	714.270	737.549	717.730	741.817
Autres services extérieurs						
62-00	Autres services extérieurs	411.115	411.115	452.276	452.276	490.388
Totaux :						
	CP	411.115	411.115	452.276	452.276	490.388
Impôts, taxes et versements assimilés						
63-00	Impôts et taxes	169.388	172.902	178.426	178.659	182.630
Totaux :						
	CP	169.388	172.902	178.426	178.659	182.630
Charges de personnel						
64-02	Traitements du personnel titulaire et contractuel	8.433.607 (413)	8.670.292 (413)	8.900.616 (416)	8.897.140 (416)	9.144.753 (415)
64-03	Primes et indemnités diverses	861.237	891.871	913.263	933.199	952.168
64-04	Rémunérations des vacataires et autres personnels	143.725	144.160	150.374	150.374	150.791
64-05	Prestations et cotisations sociales	1.590.998	1.632.403	1.714.416	1.717.580	1.764.080
64-06	Oeuvres sociales	36.883	36.883	36.883	36.883	36.883
64-09	Couverture des mesures diverses en faveur du personnel	60.665	60.665	60.665	60.665	7.308
Totaux :						
	CP	11.127.115	11.436.274	11.776.217	11.795.841	12.055.983
	Effectifs	(413)	(413)	(416)	(416)	(415)
Autres charges de gestion courante						
65-01	Subventions	219.779	224.867	"	"	"
65-02	Bourses et aides diverses	18.170	18.170	18.170	18.170	18.170
65-03	Traitements des membres de l'ordre de la Légion d'honneur et des médaillés militaires	1.243.222	1.243.222	1.243.222	1.243.222	1.243.222

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
65-04	Secours aux membres des ordres nationaux et aux médaillés militaires	52.730	52.730	52.730	52.730	52.730
	Totaux :					
	CP	1.533.901	1.538.989	1.314.122	1.314.122	1.314.122
	Charges exceptionnelles					
67-00	Dépenses exceptionnelles	"	"	"	"	1.066
	Totaux :					
	CP	"	"	"	"	1.066
	Dotations aux amortissements et aux provisions					
68-00	Amortissements et provisions	902.803	1.056.472	2.505.804	2.106.083	1.143.000
	Totaux :					
	CP	902.803	1.056.472	2.505.804	2.106.083	1.143.000
	Excédent d'exploitation					
69-00	Excédent d'exploitation	"	"	"	"	"
	Totaux :					
	CP	"	"	"	"	"
	Totaux pour la section :					
	CP	16.790.029	17.263.746	18.890.542	18.490.860	17.907.750
	Effectifs	(413)	(413)	(416)	(416)	(415)
	DEUXIÈME SECTION. OPÉRATIONS EN CAPITAL					
	Acquisitions d'immobilisations					
82-00	Acquisitions d'immobilisations	903.000 (784.000)	1.056.000 (752.000)	2.506.000 (2.506.000)	2.106.000 (2.716.000)	1.143.000 (2.119.000)
	Totaux :					
	CP	903.000	1.056.000	2.506.000	2.106.000	1.143.000
	AP	(784.000)	(752.000)	(2.506.000)	(2.716.000)	(2.119.000)
	Totaux pour la section :					
	CP	903.000	1.056.000	2.506.000	2.106.000	1.143.000
	AP	(784.000)	(752.000)	(2.506.000)	(2.716.000)	(2.119.000)
	Totaux généraux :					
	CP	17.693.029	18.319.746	21.396.542	20.596.860	19.050.750
	AP	(784.000)	(752.000)	(2.506.000)	(2.716.000)	(2.119.000)
	Effectifs	(413)	(413)	(416)	(416)	(415)

Récapitulation des prévisions de fonds de concours

Code du fonds de concours	Libellé	Bases juridiques	Chapitres	Prévisions pour 2002
95-1-6-009	Aides diverses en faveur des élèves des Maisons d'Education de la Légion d'Honneur	Fonds de concours par nature	82-00	400.000
		Total :		400.000
		Total général :		400.000